



## Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours

### Pour accompagner l'étude de la langue

L'étude de la langue accompagne forcément celle de la poésie, dans son usage spécifique du langage, quand elle fut longtemps définie par l'imposition d'un deuxième régime de régulation – la versification – sur l'organisation syntaxique ordinaire. Surtout, l'empan chronologique offert ici par le programme, « du Moyen Âge à nos jours », favorise une sensibilisation à l'histoire de la langue française. Les propositions ci-dessous dessinent donc quelques perspectives, en relation avec l'objet d'étude et les pistes précédemment développées. En présentant ces exemples de cohérence et même de continuité entre analyse littéraire et étude de la langue, elles ne prétendent pas limiter les possibilités d'un travail qui demeure à articuler précisément avec les problématiques et les textes retenus dans les séquences des professeurs.

### Entrer dans l'histoire de la langue française

La présentation de textes d'époques différentes favorise la sensibilisation à l'histoire de la langue française. De ce point de vue, s'il n'est évidemment pas question de faire de lycéens des spécialistes, et si l'on a recours pour les poèmes les plus éloignés à des transpositions modernisées, on n'hésitera pas à mettre sous les yeux des élèves, au moins en regard, les textes dans leur version d'origine. Ils pourront découvrir ce qui sépare l'ancien ou le moyen français de la langue moderne, mais aussi ce qui en assure la continuité, puisqu'ils prendront conscience qu'ils peuvent s'orienter davantage qu'ils ne le supposaient, même dans les écrits les plus anciens. L'appel au texte original est par ailleurs nécessaire, au fil de l'explication, en ce qu'il permet d'éclairer certains phénomènes propres au langage poétique, comme la rime – souvent approximative dans les transpositions – ou la forme poétique (ainsi par exemple du sonnet, trop souvent défini par les blancs des typographies modernes, quand seul le jeu des rimes définit des strophes traditionnellement présentées sous une forme ramassée). Il n'est pas inutile non plus que les élèves puissent rencontrer la diversité des graphies, pour constater que l'orthographe telle qu'ils sont censés la respecter est le fruit d'une élaboration historique, d'une convention offrant jusqu'aux normalisations tardives plus de latitude qu'ils ne l'imaginent souvent. Selon les besoins et les possibilités des élèves, l'on pourra dès lors entrer plus avant dans les questions de syntaxe et de lexique, en ne manquant pas de tirer profit de leurs connaissances en langues anciennes et en langues vivantes pour éclairer la langue médiévale, renaissante ou classique. Des latinistes peuvent aisément comprendre le système des cas en ancien français ; des hispanistes ou des italianisants apprécier tours syntaxiques ou phénomènes lexicaux... En règle générale, l'étude de la langue en classe de français a tout à gagner à envisager la constitution d'une conscience « romaniste », dont il n'est pas sûr qu'elle soit, par l'appel aux compétences des élèves et des équipes professorales, suffisamment sollicitée.

Si la langue médiévale peut faire l'objet d'une sensibilisation, le travail réclame d'être beaucoup plus approfondi lorsque les séquences abordent la poésie de la Renaissance. En effet, il n'est pas envisageable d'étudier les œuvres de Ronsard ou de Du Bellay sans présenter les assises politiques et linguistiques d'un mouvement littéraire comme celui de la Pléiade.

Comme le dit une spécialiste telle que Mireille Huchon, « la décennie de 1530 à 1540 est sans égale dans l'histoire du français. Outre la création du collège des lecteurs royaux (1530), ancêtre du Collège de France, qui consacre l'étude des langues anciennes et ouvre la voie la linguistique comparée, outre la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), qui impose le français dans l'ensemble du royaume, elle se signale par la naissance de la grammaire et de la lexicographie françaises, l'instauration des signes auxiliaires (accents, cédille), et l'élaboration de systèmes orthographiques ». Cette décennie *mirabilis* décide du projet de *Défense et illustration de la langue française*, qui lie étroitement ambition littéraire et projet linguistique, au point que le manifeste de 1549 apparaît comme une longue préface aux premières œuvres poétiques de la Pléiade. Dans la répartition humaniste des savoirs, l'étude de la langue ne distinguait pas de la même manière que le font nos pratiques grammaire, rhétorique et poétique. Chez Du Bellay, mais aussi chez Thomas Sébillet (*Art poétique français*, 1548) ou Antoine Fouquelin (*La Rhétorique française*, 1555) les questions d'enrichissement de la langue, de disposition syntaxique ou de formes poétiques s'enlacent, dans une constante interdépendance du système et de ses manifestations. Nul hasard à ce que la première grammaire à être rédigée en français (*Le tretté de la grammere françoise* de Louis Meigret) soit par sa publication en 1550 à peine postérieure au fameux texte de Du Bellay. Ces liens entre poésie, grammaire et rhétorique peuvent donner lieu à une présentation de la pensée linguistique du XVI<sup>e</sup> siècle, tant les débats sur la nature du signe linguistique (arbitraire ou non) et sur l'origine du langage, les questions concernant la « vérité » de l'étymologie ou les pouvoirs de la lettre, ont déterminé des pratiques littéraires. Ainsi est-ce dans le contexte des discussions sur l'adéquation du signe à son référent et dans le goût des cryptogrammes qu'il faut replacer les jeux de lettres et de mots (anagrammes, rébus...) particulièrement prisés dans les poésies de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. À cette occasion, il est intéressant de montrer aux élèves de lycée comment toute grammaire construit un système compte tenu de choix et de représentations idéologiques du langage.

Au fil des poèmes étudiés, confrontés aux écrits théoriques et programmatiques, les œuvres du XVI<sup>e</sup> siècle requièrent donc que l'étude de la langue soit plus que jamais partie prenante du cours de français. Si les textes retenus dans les séquences offriront chacun des possibilités particulières, deux pistes se trouvent particulièrement apparentes.

En syntaxe, l'une des évolutions majeures du français de la Renaissance concerne l'actualisation, qu'il s'agisse du verbe par le pronom personnel, de plus en plus fréquente, ou celle du nom par l'article, revendiquée par Ronsard dans son *Abrégé de l'Art poétique* de 1565 (« Tu n'oublieras jamais les articles et tiendras pour tout certain que rien ne peut tant defigurer un vers que les articles delaissez ») au point qu'il l'introduit dans ses corrections successives là où il l'avait primitivement omis. La question de l'actualisation peut donc être l'objet d'une réflexion problématique, considérant l'usage du pronom personnel (apparemment redondant dans les langues romanes, mais nécessaire en français où les marques phoniques des personnes verbales ont tendance à disparaître) et plus encore les valeurs des déterminants. Que les noms abstraits ou à valeur générale n'aient en français de la Renaissance pas toujours besoin d'être précédés d'un article prouve qu'ils sont traités, dans une pensée allégorisante, comme des noms propres. Il peut être intéressant d'envisager le recours à l'article en le comparant à son traitement dans les poèmes modernes, où il disparaît fréquemment, pour un usage stylistique à valeur ontologique. Plus saillante encore aux yeux des élèves, le relatif exotisme des démonstratifs (« cettuy-ci », « celui-là »...) peut lui aussi être l'occasion d'une approche comparative avec l'organisation en français moderne. Par-delà ces quelques exemples, c'est dans tous les cas en s'arrêtant aux différences et en comparant les formes anciennes et actuelles qu'il sera permis de revenir sur les connaissances des élèves et de les inviter à mieux comprendre le système présidant à telle ou telle des catégories grammaticales dont les textes réclameront l'étude.

C'est évidemment du côté du vocabulaire que la création verbale sans précédent du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'usage particulier que peut en faire la langue poétique, favorisent l'étude. Les recours étymologiques, la diversité des emprunts, les dérivations impropres, la variété des compositions, préfixations et suffixations, offrent un terrain d'étude particulièrement riche. Si le travail dépend plus qu'ailleurs encore des spécificités des textes proposés en cours, une recommandation d'ensemble peut cependant être proposée, en ce qu'il s'agirait de ne pas limiter l'étude à l'élucidation ponctuelle d'un mot, mais de faire de l'occurrence rencontrée l'occasion d'une réflexion sur les modes de composition et les structurations du système lexical. La possibilité d'aller des textes anciens aux plus contemporains ouvre encore davantage la palette lexicale comme de construction syntaxique, offrant un panorama des constances et modifications de la langue, et de l'évolution de ses usages poétiques.

## Poésie et lexique

---

Si les pistes ici proposées croisent souvent la question du nom et celle en particulier du nom propre, notamment dans « poésie et mythologie » et dans « l'amour la poésie », c'est que l'écriture poétique exploite particulièrement l'épaisseur du lexique, en tirant profit des possibilités offertes par la connotation et la polysémie. L'exploitation poétique de la densité et de l'épaisseur du lexique permettrait en premier lieu de lutter contre l'idée reçue qu'il existerait un lexique spécifiquement poétique, quand l'histoire du genre dans son ensemble montre que le spectre lexical n'a que très rarement restreint le vocabulaire : l'usage poétique du mot, qui en exploite simultanément toutes les richesses, vaut ici bien davantage que la sélection d'un registre de langue. « C'est le Mot qui nourrit et comble comme le dévoilement soudain d'une vérité ; dire que cette vérité est d'ordre poétique, c'est seulement dire que le Mot poétique ne peut jamais être faux parce qu'il est total : il brille d'une liberté infinie et s'apprête à rayonner vers mille rapports incertains et possibles », note ainsi Roland Barthes dans « Y a-t-il une écriture poétique ? ». Quand certaines analyses ont fait de cette autonomie du mot une marque de la modernité (l'épaisseur du lexique jouant contre la syntaxe dans les formes poétiques modernes, selon Hugo Friedrich), les écritures poétiques n'ont jamais cessé de tirer profit de la saveur et de la densité des mots, et en particulier des noms. En témoignerait notamment l'étude *Poésie et onomastique* d'un spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle comme François Rigolot.

Par sa fonction précise de désignation et d'individuation, par ses liens avec un contexte personnel, culturel, géographique et historique, le nom propre dispose d'une très forte charge connotative, et de facultés d'évocation et d'invocation dont les poètes au cours de l'histoire n'ont pas manqué de tirer profit. Nerval faisant chanter le « Pausilippe » et « l'Achéron », les Parnassiens usant des noms de dieux dans des graphies colorées d'archaïsmes, ont été précédés par les abondants bouquets de noms parsemant les poésies humanistes et classiques de références antiques ou de toponymes français mettant en rivalité le « Loir » et le « Tibre », le « Liré » et le « Mont Palatin »...La poésie d'amour comme amour du nom, travaillant le signe linguistique dans toutes ses dimensions (sonores, graphiques, dénotatives et connotatives) conduit nécessairement à une réflexion sur le lexique, qu'on ne limitera pas à l'élucidation du vocabulaire. L'étude du recueil d'Yves Bonnefoy cité en exemple (*Du mouvement et de l'immobilité de Douve*) conduirait ainsi à envisager, à partir d'un cas particulier, des réflexions généralisables portant sur l'étymologie, la polysémie et même la syntaxe puisque le nom commun, disposant dans ce cas de significations distinctes que le poème évidemment sédimente, devient nom propre sous la plume du poète par la majuscule et plus encore par l'absence de déterminants. Aussi bien le statut d'un signe arbitraire, et le plus souvent vide de toute signification, intéresse-t-il d'un même mouvement approches littéraires et linguistiques, quand un terme *a priori* vide de sens est l'objet, par l'écriture, d'incessantes remotivations qui obsèdent notamment la poésie amoureuse. Le nom propre occupe enfin une place particulière dans les perspectives énonciatives, en ce qu'il est le support de l'apostrophe. S'il évoque, c'est souvent en invoquant ou en convoquant dans le poème.

Les occurrences, dans les textes retenus, seront donc l'occasion de contribuer à l'enrichissement de la palette lexicale des élèves, mais aussi de saisir que le terme rencontré sert aussi à construire la compréhension d'un système : à travers une composition lexicale, c'est le fonctionnement de la construction qu'il s'agit d'éclairer. Aussi bien les travaux, favorisés par les problématiques des séquences, sur les familles (le lexique de la mort, le lexique de l'amour, le lexique du paysage...) comme sur le traitement des mots, doit-il tendre à favoriser la généralisation à partir des exemples précisément étudiés.

## Syntaxe et versification

---

Il a été permis de considérer que la poésie moderne se caractériserait par une rupture radicale au regard du fonctionnement linguistique commun, en ce qu'elle détruirait les linéarités de la syntaxe. Le nominalisme, le recours à l'anacoluthie ou à la parataxe feraient ainsi, depuis Rimbaud et Mallarmé, une langue dans la langue, dont, si les séquences portent sur des textes manifestant cette esthétique, il est intéressant du point de vue linguistique, et nécessaire pour l'explication de texte, d'étudier par comparaison les fonctions et fonctionnements. L'utilisation du blanc typographique comme marqueur grammatical, le recours à la juxtaposition plutôt qu'à la subordination font ainsi, par exemple chez André du Bouchet ou Lorand Gaspar, du texte poétique une respiration et une peinture plutôt qu'une phrase répondant aux exigences de la hiérarchie de ses composants. De la même manière, l'usage du tiret, du romantisme à Rimbaud, offre des perspectives intéressantes concernant la question des continuités et discontinuités phrastiques. Dans cette perspective, la réflexion grammaticale est au service de l'analyse littéraire ; mais réciproquement, les spécificités esthétiques servent

l'enseignement grammatical : par ses contrastes les plus saillants, la langue poétique aide les élèves à mieux appréhender les constructions habituelles dont le poème s'émancipe.

Si la poésie classique versifiée se trouve d'ordinaire beaucoup plus proche de la prose que ne le sont nombre de poèmes contemporains, il reste que vers et rimes ont favorisé des tournures spécifiques atteignant l'ordre des mots, comme le recours aux inversions, aux ellipses ou aux tournures archaïsantes. La connaissance historique s'impose dès lors pour discerner si le phénomène étudié relève du fait de langue ou du trait de style. Tout poème peut, mais aussi doit, être étudié dans le rapport entre syntaxe et métrique, dans la tension entre ces deux régimes de construction produisant chaque fois des effets de sens, particulièrement intéressants dans le lyrisme amoureux, pour les ruptures de la psyché mélancolique ou pour la construction du paysage. La syntaxe énumérative du blason, l'éclatement syntaxique figurant une appréhension nouvelle du paysage, le sonnet déroulé sur une seule phrase sont autant d'indications sémantiques générales montrant que l'explication a tout à gagner à partir de cette observation liminaire, qui peut même devenir une recommandation de méthode à faire aux élèves. De même, l'étude de la métaphore, trop souvent réduite à ses connotations imaginaires, gagnerait à être envisagée dans sa réalité syntaxique : l'association des termes passe souvent par des expansions (par exemple des propositions relatives) ou dans la modernité par une juxtaposition et un refus de la hiérarchie (comme le célèbre « Soleil cou coupé » de la fin du poème « Zone » d'Apollinaire, véritable décapitation morphologique). L'image ne saurait donc être réduite à une approche thématique quand sa puissance tient de son substrat grammatical : « Les primitives foudres de la logique », comme disait Mallarmé, y sont renversées par celles de la syntaxe.

Tant dans le cadre de la préparation que des cours, il est permis de penser que des activités de recherche, du problème posé jusqu'à l'interprétation, peuvent faire l'objet de travaux, réclamant de se pencher sur une grammaire, de reconsidérer la convention au regard de la licence, de confronter la norme et l'usage. Dans le temps contraint de l'enseignement, il convient sans doute, pour de tels travaux préparatoires, de proposer aux élèves quelques exemples saillants, en évitant que la réflexion demandée (qu'il s'agisse du lexique ou de la syntaxe) ne se perde dans une exhaustivité trop souvent fastidieuse.

### Pour aller plus loin

Allières, Jacques, *La formation de la langue française*, Paris, P.U.F, coll. Que sais-je ? n° 1907, rééd. et mise à jour, 1988.

Aquien, Michèle, *Dictionnaire de poésie*, Paris, Le Livre de poche, 1993 [en particulier « poésie et statut du langage » p. 17 à 30 et les articles « Syntaxe » et « Nom propre »].

Brunot, Ferdinand et Charles Bruneau, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, [accessible gratuitement sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)].

Barthes Roland, *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points, 1972 [en particulier « Y a-t-il une écriture poétique ? »].

Delas, Daniel et Jacques Filliolet, *Linguistique et poésie*, Paris, Larousse, 1973.

Ducrot, Oswald et Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.

Huchon, Mireille, *Les Français de la Renaissance*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n° 2389, 1988.

Marchello-Nizia, Christiane et Jacqueline Picoche, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1999, rééd. Paris, Vigdor, 2008, [disponible gratuitement sur demande en pdf sur [www.lexilogos.com](http://www.lexilogos.com)].

Rigolot, François, *Poésie et onomastique*, Genève, Droz, 1977.

Zink, Gaston, *L'Ancien français*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n° 1056, 1987.

*Traité de poésie et de rhétorique de la Renaissance*, éd. de Francis Goyet, Paris, Le Livre de poche, coll. Classiques, 1990.

Du Bellay, Joachim, *La Défense et illustration de la langue française*, Genève, Droz, 2007, ou édition Folio, Gallimard, à la suite des *Regrets*.

### Sites de référence

<http://www.lexilogos.com> : site permettant d'accéder à de nombreux ouvrages et documents concernant l'histoire de la langue, dont certains des livres présentés ci-dessus.

<http://atilf.atilf.fr> : L'ensemble du *Trésor de la Langue française* consultable par voie numérique.